

# Droit du travail

## Le statut protecteur

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

### Quiz

**Attention** : ceci est la version corrigée du quiz.

- 1. Vis-à-vis d'un salarié protégé, un employeur peut :**
  - a. Librement procéder à son licenciement
  - b. Imposer une modification de son contrat de travail
  - c. Imposer un changement des conditions de travail
  - d. Soumettre à l'inspection du travail une rupture conventionnelle
- 2. Le Comité Social et Économique (CSE) doit être consulté pour le licenciement :**
  - a. D'un membre de la délégation du personnel au CSE
  - b. D'un délégué syndical
  - c. D'un représentant syndical au CSE
  - d. D'un représentant de section syndicale
- 3. L'inspection du travail doit rejeter la demande d'autorisation de licencier le salarié protégé, si le ou les motif(s) est ou sont :**
  - a. Injustifié(s)
  - b. En lien avec les mandats et fonctions exercés
  - c. Discriminatoire(s)
  - d. De nature économique
- 4. Le salarié protégé qui a été licencié sans autorisation et qui ne souhaite pas être réintégré bénéficie, outre ses indemnités de rupture, :**
  - a. De dommages et intérêts d'au moins 6 mois de salaire
  - b. De dommages et intérêts selon le barème de l'article L. 1235-3 du code du travail (barème Macron)
  - c. D'une indemnité de violation du statut protecteur correspondant à la période de protection applicable au salarié protégé et restant à courir

- d. D'une indemnité de violation du statut protecteur correspondant à une période maximale de 30 mois

## Références

### Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Le statut protecteur, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.